

Centre pénitentiaire Mulhouse-Lutterbach, 1 an après ...

Un ~~joyeux~~ anniversaire ... *qui laisse un goût amer*

Le CPML souffle sa première bougie début novembre 2022. Cet établissement, présenté comme porteur d'un fonctionnement tourné vers l'insertion, peine toujours à prendre ses marques.

Reconnaissons que, au niveau des infrastructures, les maisons d'arrêt de Colmar et Mulhouse que le CPML remplace avaient fait leur temps et qu'il était indispensable de remplacer ces établissements vétustes par un établissement à l'architecture pensée vers la réinsertion.

Sur les plans, cela paraissait être le cas : des quartiers maisons d'arrêt, centre de détention, quartier de confiance, un pôle insertion/préparation sortie ... Tout semblait pouvoir permettre un parcours d'exécution de la peine bien plus satisfaisant que par le passé et de meilleures conditions de travail des agents.

L'illusion d'un parcours d'exécution de peine efficace

En réalité, la surpopulation carcérale et le manque d'effectifs parmi les personnels ont vite remplacé les espoirs d'un établissement tourné vers la prévention de la récidive par une réalité beaucoup moins glorieuse : matelas au sol, logique de gestion de flux, au détriment d'une individualisation de la peine et de son parcours d'exécution. Dans ces conditions, le quartier de confiance ressemble davantage à un troisième bâtiment maison d'arrêt.

Des conditions de travail dégradées et une perte de sens des missions

Si nous reconnaissons volontiers que les conditions d'entretien sont bien plus satisfaisantes au CPML que dans les anciens établissements, nous avons un regret de taille quand il s'agit d'évoquer l'infrastructure dans un établissement aussi récent : comment est-il possible, aujourd'hui encore, de concevoir des bureaux où les températures culminent des sommets dès que le soleil est présent ? sans prévoir la présence de volets... les maigres stores installés permettent seulement aux agents de voir leur écran mais ne les protègent nullement des températures élevées.

S'agissant des autres conditions de travail des agents, le compte n'y est pas et la surpopulation carcérale ne peut être érigée en seule explication !

Comment expliquer que des agents se voient contraints de subir quasi quotidiennement, depuis plusieurs mois, des sifflements, des propos à caractère insultant et sexiste de la part de la population carcérale ? et que la seule réaction à cette situation est la demande de rédiger des CRP qui ne donnent lieu à aucune suite ?! Pour le SNEPAP-FSU, laisser entendre que ce climat est normal en milieu carcéral est inacceptable !

Comment expliquer que les agents du SPIP aient à prendre part à des CPU qui n'ont de pluridisciplinaires que le nom ? En effet, quand il n'y a aucun espace réel d'échanges dans la plupart des CPU, que les changements de plannings sont réguliers, quand il s'agit – pour certaines CPU – de seulement valider des décisions déjà prises, quand les CPIP n'ont pas accès à leurs avis (ne pouvant accéder ni à leur ordinateur ni imprimer les avis rédigés), quel intérêt ? Face à la charge de travail des agents du SPIP au CPML, passer autant de temps en CPU dans ces conditions est une perte de temps.

Temps dont les agents du SPIP manquent cruellement ... **le manque de fluidité dans certaines procédures** (trop lourdes ou manquantes), le fait que **des tâches indues** sont régulièrement portées par le SPIP (du fait notamment du manque de personnels dans d'autres services) y contribuent fortement. Ce qui pourrait paraître accessoire, dans ce contexte ne le devient pas : comment expliquer également le **refus pour les agents du SPIP de pouvoir utiliser en zone administrative leur téléphone portable professionnel** – fourni par l'administration ? Alors même que cela pourrait faciliter les démarches auprès des familles et des partenaires et, ainsi, faire gagner du temps aux agents !

L'équipe SPIP du milieu fermé – initialement tous volontaires pour exercer au centre pénitentiaire de Mulhouse Lutterbach – atteint ses limites.

Sentiment d'insécurité, perte de sens dans l'exercice de leurs missions, ...
Pour le SNEPAP-FSU, les risques psycho-sociaux n'ont jamais été aussi élevés.

Il n'est plus possible aujourd'hui d'argumenter les difficultés par le fait qu'il s'agit d'une ouverture d'établissement.

La seule issue sera-t-elle pour les agents concernés de demander leur mobilité ou leur affectation en milieu ouvert, afin d'éviter le burn-out ?